

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Liberté d'Évasion

Entreprise individuelle de Maïlys Groisard

Adresse professionnelle :

4 Boulevard de Verdun, App 203

35000 Rennes

France

SIRET : 10834866500010

SIREN: 108348665

Adresse e-mail : [contact@libertedevasion.fr](mailto:contact@libertedevasion.fr)

Site internet : [www.libertedevasion.fr](http://www.libertedevasion.fr)

Téléphone: +33633655728

Version 1.0 - Applicable à compter du 24 août 2026

## Article 1 – Objet des présentes Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les prestations proposées par :

Liberté d'Évasion, entreprise individuelle de Groisard Maïlys, ci-après désignée « le Prestataire ».

Elles définissent les droits et obligations du Prestataire et de ses clients dans le cadre de prestations de conception et d'accompagnement à la préparation de voyages personnalisés. Le Prestataire propose un service de conseil, de recherche et de création de recommandations adaptées aux envies, contraintes et besoins du client.

Les prestations peuvent notamment inclure :

la recherche de destinations ;

la recherche de solutions de transport ;

la recherche d'hébergements ;

la sélection d'activités et d'expériences ;

la création de recommandations personnalisées ;

la transmission de conseils pratiques liés au séjour.

Le Prestataire n'est pas une agence de voyages, un voyageur ou un intermédiaire de réservation.

Il ne vend aucune prestation touristique, ne réserve aucun transport, hébergement ou activité au nom du client et n'encaisse aucun paiement pour le compte de prestataires tiers.

Le client reste seul responsable de ses réservations et de ses relations contractuelles avec les compagnies de transport, hébergeurs ou autres prestataires touristiques.

## Article 2 – Prestations proposées

### 2.1 – Formule Évasion Essentielle

La formule Évasion Essentielle comprend notamment :

- la recherche de solutions de transport adaptées au projet du client ;
- la recherche d'hébergements adaptés ;
- des recommandations personnalisées selon les critères communiqués ;
- un accompagnement dans la sélection des options proposées.

Cette formule ne comprend pas la création d'un guide de voyage personnalisé.

### 2.2 – Formule Voyage Personnalisé

La formule Voyage Personnalisé comprend :

- les prestations incluses dans la formule Évasion Essentielle ;
- des recommandations d'activités et d'expériences ;
- des bonnes adresses adaptées au séjour ;
- des conseils pratiques liés au voyage ;
- la création d'un guide de voyage personnalisé et flexible au format numérique.

Ce guide peut notamment comprendre :

- une sélection d'activités ;
- des recommandations selon la durée des activités (journée complète, demi-journée, etc.) ;
- des suggestions d'organisation du séjour ;
- des bonnes adresses ;
- des informations pratiques utiles à la préparation du voyage.

Le guide constitue une aide personnalisée à la préparation du séjour. Il propose une organisation indicative laissant au client la liberté d'adapter son programme selon ses envies et son rythme.

Il ne constitue pas un programme obligatoire ni une prestation d'accompagnement pendant le voyage.

Une version papier du guide personnalisé peut être proposée en option pour un montant complémentaire de 29 € TTC.

### 2.3 – Conditions d'application des formules

Les formules proposées sont adaptées aux différents niveaux d'accompagnement nécessaires selon le projet de voyage du client :

#### Évasion Essentielle

Cette formule est destinée aux projets nécessitant un accompagnement simplifié. Elle est adaptée aux projets comprenant un ou deux lieux de séjour, qu'ils soient situés dans un même pays ou dans plusieurs pays.

#### Voyage Personnalisé

Cette formule est destinée aux projets nécessitant un accompagnement plus approfondi. Cette formule comprend la préparation d'un séjour :  
d'une durée maximale de 14 jours ;  
comprenant jusqu'à trois lieux de séjour différents, qu'ils soient situés dans un même pays ou dans plusieurs pays.

Les formules incluent respectivement jusqu'à deux ou trois lieux de séjour différents. Toute demande dépassant ces limites, ou nécessitant un volume de recherches ou un accompagnement spécifique supplémentaire, pourra faire l'objet d'un devis complémentaire adaptée à la complexité du projet.

## 2.4 – Accompagnement à la réservation

Selon les besoins du client et après accord préalable, Liberté d'Évasion peut proposer un accompagnement lors de la phase de réservation.

Cet accompagnement peut être réalisé à distance ou en présentiel à Rennes. Le Prestataire accompagne le client dans la compréhension des étapes de réservation et dans l'utilisation des outils nécessaires.

Les réservations sont réalisées directement par le client, en son nom et sous sa responsabilité. Le Prestataire n'effectue aucune réservation pour le compte du client et n'intervient pas dans le paiement des prestations touristiques.

## Article 3 – Commande et acceptation

Toute commande est considérée comme définitive après :  
acceptation du devis ou de la proposition commerciale par le client ;  
versement de l'acompte prévu à l'article 4.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant toute commande et les accepter sans réserve.

## Article 4 – Prix et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros TTC.

Le Prestataire étant soumis au régime fiscal de la micro-entreprise :

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

Un acompte correspondant à 50 % du montant total de la prestation est demandé lors de la commande.

La prestation débute à réception de l'acompte et des informations nécessaires à sa réalisation.

Après réalisation des premières recherches et transmission d'une proposition personnalisée, le solde correspondant aux 50 % restants est dû avant la remise des éléments définitifs de la prestation.

La remise des éléments définitifs intervient après validation de la proposition par le client et réception du règlement complet.

Le règlement s'effectue par virement bancaire aux coordonnées communiquées par le Prestataire.

## Article 5 – Annulation par le client

En cas d'annulation de la prestation par le client après validation définitive de la commande conformément à l'article 3 et versement de l'acompte prévu à l'article 4, et sous réserve des dispositions relatives au droit de rétractation prévues à l'article 18, l'acompte versé reste acquis à Liberté d'Evasion au titre du travail engagé.

Lorsque la prestation a déjà débuté, les prestations effectivement réalisées jusqu'à la date d'annulation seront facturées, déduction faite de l'acompte déjà versé.

Si la prestation n'a pas encore débuté, un remboursement pourra être effectué à titre exceptionnel.

## Article 6 – Réalisation de la prestation

Le délai de réalisation dépend :

de la complexité du projet ;

des échanges avec le client ;

de la réception des informations nécessaires ;

des éventuelles demandes de modification.

Le Prestataire s'engage à réaliser la prestation dans un délai raisonnable.

Tout retard lié à l'absence de réponse du client ou à la transmission tardive d'informations nécessaires ne pourra être imputé au Prestataire.

## Article 7 – Propositions, tarifs et disponibilités

Les propositions de transport, d'hébergement et d'activités sont établies selon les disponibilités et tarifs constatés au moment des recherches.

Ces éléments étant susceptibles d'évoluer rapidement, le Prestataire ne peut garantir leur maintien.

Le Prestataire recommande au client d'effectuer ses réservations dans les meilleurs délais afin de bénéficier des conditions proposées. Lorsque les conditions changent rapidement, notamment en raison d'une évolution tarifaire ou d'une indisponibilité, le Prestataire pourra effectuer une nouvelle recherche dans les conditions prévues à l'article 8.

## Article 8 – Modifications incluses et demandes complémentaires

Chaque formule comprend deux demandes de modification, qu'elles soient partielles ou plus importantes, dès lors qu'elles restent dans le cadre du projet initial communiqué par le client.

Toute demande de modification supplémentaire, ou tout changement complet de destination dans le cadre de la formule Evasion Essentielle, sera facturé 49 € TTC par demande, après information préalable du client et accord de celui-ci avant sa réalisation.

Dans le cadre de la formule Voyage Personnalisé, tout changement complet de destination demandé après le début des recherches et nécessitant une reprise importante de la prestation (recherches, recommandations, organisation du séjour, activités et bonnes adresses) fera l'objet d'un forfait complémentaire de 79 € TTC.

Toute demande ne correspondant pas aux caractéristiques de la formule choisie ou entraînant une augmentation significative du temps de travail pourra faire l'objet d'un devis complémentaire soumis à l'accord préalable du client.

Les demandes de modification incluses dans la prestation permettent d'ajuster les recherches et propositions transmises, mais ne constituent pas une garantie d'obtention d'une proposition répondant à l'ensemble des préférences du client. Lorsque les recherches et prestations prévues au contrat ont été réalisées conformément à la prestation choisie, le client reste tenu au règlement du prix convenu, sous réserve des dispositions légales applicables, notamment en matière de droit de rétractation.

## Article 9 – Évolution des propositions après transmission

Les tarifs et disponibilités communiqués dans les propositions sont susceptibles d'évoluer jusqu'à la réservation effective auprès des prestataires concernés.

Avant la transmission des éléments définitifs et des liens de réservation, le Prestataire pourra vérifier les tarifs et disponibilités des prestations proposées. En cas d'évolution entre la validation de la proposition et cette transmission, les éléments concernés pourront être actualisés afin de refléter les conditions disponibles au moment de leur transmission. Cette actualisation, y compris lorsqu'elle nécessite de nouvelles recherches du fait de l'évolution des tarifs ou des disponibilités, ne sera pas considérée comme une demande de modification de la part du client et ne sera donc pas décomptée des deux modifications incluses dans la prestation.

Après transmission des éléments définitifs et des liens de réservation, le client est invité à effectuer ses réservations dans les meilleurs délais et idéalement dans un délai de 24 heures. Au-delà de ce délai, toute évolution des tarifs ou des disponibilités pourra nécessiter une nouvelle recherche et être considérée comme une demande de modification de la prestation.

Les réservations étant effectuées directement par le client auprès des prestataires concernés, le Prestataire ne peut garantir le maintien des tarifs ou disponibilités après transmission des liens.

## Article 10 – Suspension de la prestation

En cas d'absence de réponse du client pendant une durée de 15 jours à compter du dernier échange ou de l'envoi d'une proposition, la prestation pourra être considérée comme suspendue.

Lorsque le client informe le Prestataire d'un délai nécessaire à sa réflexion, à la validation du projet ou à une prise de décision avec les autres participants au voyage, une prolongation pourra être convenue d'un commun accord entre les parties. Cette prolongation pourra être confirmée par écrit.

Toute reprise après une période de suspension pourra nécessiter une réactualisation des recherches et pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire après accord préalable du client.

Cette reprise ne sera pas considérée comme une simple demande de modification incluse dans la prestation initiale.

## Article 11 – Obligations du client

Le client s'engage à :

fournir des informations exactes et complètes ;

communiquer ses attentes, contraintes et préférences ;

informer rapidement le Prestataire de toute modification importante du projet.

Le client reste responsable des choix effectués et des réservations réalisées auprès des prestataires tiers.

## Article 12 – Disponibilité et acceptation des demandes

Liberté d'Évasion reste libre d'accepter ou de refuser toute demande de prestation, notamment en fonction de ses disponibilités, de la nature du projet, des délais demandés ou de l'adéquation du projet avec les prestations proposées.

Le Prestataire se réserve également la possibilité de suspendre temporairement la prise de nouvelles commandes, notamment pendant ses périodes d'indisponibilité ou lorsque sa capacité de traitement est atteinte.

Les périodes de suspension de nouvelles commandes pourront être indiquées sur les supports de communication habituels du Prestataire.

## Article 13 – Responsabilité

Le Prestataire est soumis à une obligation de moyens.

Il ne pourra être tenu responsable :

des modifications de tarifs ou de disponibilités des prestataires tiers ;

des annulations ou modifications effectuées par les compagnies aériennes, hébergeurs ou autres prestataires ;

de la qualité des prestations proposées par des tiers ;

des événements indépendants de sa volonté.

Le Prestataire ne garantit pas qu'une solution correspondant à l'ensemble des critères, contraintes, disponibilités et budget souhaités par le client puisse être identifiée.

Le Prestataire ne garantit pas la réalisation du voyage ni les prestations réservées par le client auprès de tiers.

Le client est responsable de la réalisation de ses réservations auprès des prestataires concernés, ainsi que de la vérification des conditions applicables au moment de la réservation.

## Article 14 – Force majeure

En cas de force majeure ou de tout évènement exceptionnel indépendant de la volonté de Liberté d'Evasion (notamment maladie, hospitalisation, accident ou tout autre empêchement rendant impossible l'exécution de la prestation), celle-ci pourra être suspendue, reportée ou annulée. Si la prestation ne peut être réalisée, les sommes correspondant aux prestations non exécutées seront remboursées. La responsabilité de Liberté d'Evasion ne pourra être engagée dans ces circonstances.

## Article 15 – Confidentialité

Le Prestataire s'engage à conserver confidentielles les informations personnelles et les projets de voyage communiqués par le client dans le cadre de la prestation.

Aucune information permettant d'identifier un client ne sera communiquée à des tiers sans son accord préalable, sauf obligation légale.

Le Prestataire pourra présenter des exemples de réalisations à des fins de communication, sous une forme anonymisée et suffisamment modifiée afin qu'ils ne permettent pas d'identifier le client.

## Article 16 – Communication avec le client

Les échanges entre le Prestataire et le client peuvent être réalisés par courrier électronique, via WhatsApp ou Instagram, ou lors de rendez-vous en présentiel, selon les disponibilités du Prestataire et l'organisation préalablement convenue avec le client. Le numéro de téléphone indiqué dans les coordonnées du Prestataire est destiné aux échanges via WhatsApp et ne constitue pas une ligne d'appel dédiée au suivi des prestations.

Les validations importantes relatives à la prestation pourront être confirmées par écrit afin d'assurer le suivi du projet.

## Article 17 – Propriété intellectuelle

Les documents, recommandations, supports et contenus créés par le Prestataire dans le cadre de la prestation sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Ils sont destinés à l'usage personnel du client.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation commerciale sans autorisation préalable du Prestataire est interdite.

## Article 18 – Droit de rétractation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client consommateur dispose d'un délai légal de rétractation de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat.

Lorsque le client souhaite que l'exécution de la prestation commence avant la fin de ce délai, il doit en faire la demande expresse.

Le client est informé que, s'il exerce son droit de rétractation après le commencement de la prestation demandé expressément avant la fin du délai légal, le montant dû correspond à la part de la prestation effectivement réalisée jusqu'à la communication de la décision de rétractation, calculée proportionnellement au prix total de la prestation conformément aux modalités de répartition présentées sur le site internet du Prestataire.

Lorsque la prestation est pleinement exécutée avant la fin du délai de rétractation à la demande expresse du client et après que celui-ci a reconnu qu'il perdait son droit de rétractation une fois la prestation entièrement exécutée, le droit de rétractation ne pourra plus être exercée, conformément aux dispositions légales applicables.

## Article 19 – Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, le client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

Médiateur de la consommation :

[Nom du médiateur]

[Adresse / site internet]

## Article 20 – Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes conformément aux règles de droit commun.